



**Boulogne-Billancourt, le 20 février 2012**

**PUBLICATION D'ELEMENTS DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR  
GENERAL DE RENAULT EN APPLICATION DU CODE  
AFEP/MEDEF DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE D'AVRIL 2010**

Pour rappel, le Conseil d'administration du 9 février 2011 a arrêté le montant de la part fixe de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2011 à 1.230.000 euros ainsi que les critères d'attribution de la part variable.

Le 15 février 2012, sur la base de l'examen des critères d'attribution par le Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2011, à 1.599.000 euros, correspondant à 130% de la part fixe par rapport à un objectif maximum de 150%.